

Mandat du Groupe de travail du CNIS rattaché à la Commission Système financier et financement de l'économie

L'accessibilité aux données relatives au secteur bancaire et financier

Version adoptée par le bureau du Cnis du 20 mars 2014

précisée suite à la première réunion du groupe de travail et à la réunion de bureau du 4 juillet 2014

La demande sociale en faveur d'une plus grande transparence du secteur bancaire et financier est très forte aujourd'hui, même si ces préoccupations ne datent pas de la crise. Ainsi, en 1998, le Comité de Bâle publiait un rapport intitulé « Renforcement de la transparence bancaire ». On pouvait y lire en conclusion : « Le Comité de Bâle considère que la transparence bancaire revêt la plus haute importance (...). À cette fin, banques et autorités de contrôle doivent s'assurer que les éléments appropriés sont rendus publics. ».

Ce groupe de travail a deux objectifs. Il s'agit d'abord de répertorier les données publiques relatives au secteur bancaire et financier. Le second objectif est de faire le point sur l'accessibilité aux données de bilan des banques, eu égard aux besoins, et en particulier de clairement définir les conditions d'accès des chercheurs, des journalistes, des associations et entreprises.

Les données relatives aux personnes physiques qui ont recours au secteur bancaire et à leurs opérations avec celui-ci n'entrent pas dans le champ de réflexion du groupe.

S'agissant du premier objectif, le groupe ne cherchera pas à faire un inventaire exhaustif des informations statistiques portant sur le secteur financier français, mais il identifiera les principales bases de données existantes et en dressera une première typologie dans la perspective de mettre à disposition un répertoire documenté des principales sources utilisables. Le champ pour ce premier objectif couvrira les banques, les assurances, les autres intermédiaires financiers et les marchés. Les sources prises en compte pourront être des données agrégées ou des données détaillées, voire des données propres à chacun des établissements du champ. Les conditions d'accès à ces sources seront précisées.

Le second objectif, restreint au champ des banques, visera spécifiquement l'accès aux données de bilan et d'exploitation de chaque banque. Le groupe de travail examinera notamment les conditions juridiques d'accès à ces données. Il les rapprochera des pratiques en vigueur en la matière à l'étranger (principalement aux États-Unis et en Allemagne).

Les autorités de supervision (Banque de France et Autorité de contrôle prudentiel et de résolution), les producteurs de données (Fédération bancaire française) et les utilisateurs (chercheurs, journalistes, ONG) seront associés aux travaux du groupe. Ce dernier proposera des mesures susceptibles d'améliorer l'accès aux données, sans porter atteinte aux exigences de confidentialité.

Composition du groupe de travail du Cnis sur l'accessibilité aux données relatives au secteur bancaire et financier

Président : Gunther CAPELLE-BLANCARD, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Rapporteurs : Raphaëlle BELLANDO, Université d'Orléans
Renaud LACROIX, Banque de France

Membres : Michel BOUTILLIER, Université Paris X Nanterre
Christian CHAVAGNEUX, Alternatives économiques
Anne-Laure DELATTE, CNRS - EconomiX
Mathilde DUPRÉ, CCFD - Terre solidaire
Clément GUILLO, Insee
Agnès LEPINAY, MEDEF
Denis MARIONNET, ACPR
Jean MERCKAERT, Revue Projet
Grégoire NIAUDET, Secours Catholique
Gilles POUZIN, CFTC
Catherine REFAIT-ALEXANDRE, Université de Franche-Comté
Carine ROMÉY, AMF
Amine TARAZI, Université de Limoges
Laurent WEILL, Université de Strasbourg
Un représentant de la Fédération bancaire française (*en cours*)